

# C O N T R A T D E S E R V I C E S

Le contrat de services annuel vous donne accès aux prestations suivantes :

- **Une assistance téléphonique** destinée à aider le client afin d'identifier et résoudre si possible par téléphone les problèmes rencontrés lors de l'utilisation quotidienne du matériel et du logiciel. Le numéro d'appel est le **02.43.52.06.86**. Après identification en tant que souscripteur au contrat de services, vous êtes aussitôt rappelé au cabinet afin de trouver une solution rapide à votre problème. Les horaires d'appel sont du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, ainsi que le Samedi de 9h30 à 12h.
- **L'installation de vos mises à jour** ; Celle-ci ne s'applique qu'aux progiciels de gestion régulièrement concédés par le fournisseur, par un autre distributeur agréé de l'éditeur, ou par l'éditeur lui-même.
- **Les interventions techniques** sont décidées après identification d'une panne dont la résolution par téléphone serait impossible. Elles sont alors déclenchées dans un délai maximum de 24h uniquement pour des pannes causant de grosses perturbations dans la gestion quotidienne du cabinet dentaire. **Les pièces de rechange** (uniquement pour du matériel hors garantie) **et le déplacement** vous seront facturés séparément, conformément à nos tarifs en vigueur. La durée de l'intervention (**main d'œuvre**) ne vous sera en aucun cas facturée.
- **Le prêt de matériel** (pour les unités centrales uniquement) sera consenti dans le cas bien précis d'une immobilisation d'au moins 24h de votre unité centrale, et ce, dans la limite de notre stock disponible. La durée de ce prêt ne pourra en aucun cas excéder 3 semaines. L'ensemble des frais de port sera à la charge du client.
- **Une visite de routine** prévue **une fois par trimestre** au cabinet. Une révision complète « check-up » sur le matériel et le logiciel sera en outre effectuée **une fois par an**. Elle portera sur les actions suivantes :
  - Dépoussiérage des Unités Centrales
  - Nettoyage et défragmentation des disques durs
  - Désinstallation des programmes inutiles
  - Suppression des fichiers Internet inutiles
  - Assainissement de la base de registre
  - Vérification de la fiabilité de votre système de sauvegarde du progiciel de gestion et de vos documents personnels (Word, Excel, Photos, Diaporamas, etc.)

## **IMPORTANT :**

**La société DENTAMANS INFORMATIQUE décline toute responsabilité en cas de rupture du contrat de maintenance liant le(s) praticien(s) à la société éditrice du logiciel de gestion équipant le cabinet dentaire, suite à la souscription à ce présent contrat.**